

2011/3990 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association La Passerelle d'Eau de Robec (siège : 21, rue des Capucins - 69001 Lyon), dans le cadre de sa contribution au fonctionnement de l'épicerie sociale "le Panier des Gones" située 11, rue Saint Georges à Lyon 5e. (Direction de l'Action Sociale - ) (BMO du 31/10/2011, p. 2304)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Monsieur le Maire, s'agissant d'un rapport sur l'aide alimentaire qui n'a pas eu d'avis défavorable évidemment de la Commission, j'aurais aimé -mais nous n'en avons plus le temps-, intervenir pour faire la suggestion à notre Conseil qu'il s'exprime en soutien au maintien du programme alimentaire européen qui est gravement menacé en ce moment avec éventuellement un certain nombre de répercussions qui pourraient intervenir non seulement dans les Etats membres mais aussi dans nos Collectivités. Et ainsi, puisqu'il me semble que notre Collectivité est assez active dans le domaine de la coordination alimentaire, j'aurais souhaité pouvoir obtenir une expression que j'aurais sollicitée auprès des Présidents de Groupes.

Je remettrai mon intervention auprès de la Direction des Assemblées.

M. LE MAIRE : Vous savez que c'est une de nos règles, on ne discute pas de vœu extérieur à la bonne conduite des affaires des Collectivités locales même si évidemment tout retentit sur les Collectivités locales mais nous nous associons fortement à ce que vous dites.

Mme GUILLAUME Sylvie, Adjointe : En juin dernier, la Commission européenne a annoncé une réduction budgétaire drastique du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) pour l'année 2012, qui passe de 500 millions à 113 millions d'euros, soit une diminution par 4 de l'aide actuellement allouée !

Cette décision de la Commission Européenne fait suite à un arrêt rendu le 13 avril 2011 par la Cour de justice de l'Union européenne qui a condamné le fait d'avoir alimenté le PEAD 2009 par un financement direct et non plus en ayant recours aux excédents agricoles comme c'était le cas depuis le début du programme en 1987.

Le Conseil des ministres de l'agriculture, réuni le 20 septembre pour statuer sur l'avenir du PEAD, n'est pas parvenu à un accord. Ce programme, l'un des seuls à vocation sociale à l'échelle européenne, permet de venir en soutien aux associations de solidarité. En Europe, plus de 240 organisations en bénéficient, ce qui permet d'apporter une aide alimentaire à 17 millions de citoyens européens et à 4 millions de personnes en France.

En France, les quatre associations bénéficiaires du programme, les banques alimentaires, le Secours populaire, les Restos du Cœur et la Croix Rouge, ne pourront plus remplir leurs missions sans solution durable pour le maintien du PEAD et ce sont les personnes les

plus fragiles qui sont directement menacées. Une remise en cause de ce programme amènerait à une véritable catastrophe alimentaire en France et en Europe.

Six Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Pays-Bas, Danemark, République tchèque), arguant du fait que la prise en charge de l'aide alimentaire serait une compétence exclusivement nationale, bloquent la négociation et empêchent de trouver une solution pour un financement pérenne du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis.

Dans une période de crise financière, économique et donc sociale, l'attitude de ces gouvernants est d'une grande indécence.

Dans le même temps, d'une part la Commission européenne a proposé un nouveau règlement pour ce programme, d'autre part l'ensemble du Parlement européen a apporté son soutien au PEAD et aux associations bénéficiaires et enfin, les gouvernements de plusieurs Etats membres poussent à une solution partagée.

Une Collectivité comme la nôtre, engagée comme elle l'est dans la coordination alimentaire et dans le soutien aux associations partenaires, doit, à mon sens, comme d'autres l'ont fait, exprimer clairement son opinion. C'est pourquoi, je propose à notre Conseil d'adopter –sous une forme à déterminer- une déclaration soutenant le PEAD.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)